

VOUS ÊTES PATIENT ? LA RECHERCHE VOUS CONCERNE !



Au cours de votre séjour à l'Hôpital, des prélèvements de sang ou de tissus (lors d'une intervention chirurgicale par ex.) peuvent être réalisés. Une partie de ces prélèvements est utilisée pour des analyses, une deuxième partie pourra être utilisée pour la recherche.



L'utilisation de ces prélèvements pour la recherche ne modifie en aucun cas votre prise en charge médicale. Elle permet de progresser dans la compréhension de votre maladie et celle des autres.



Le Centre de Ressources Biologiques (CRB) est une structure autorisée à conserver les échantillons biologiques (vos prélèvements) et à les mettre à disposition des équipes de recherche. Cette utilisation dépend d'une réglementation qui assure votre anonymat et vos droits.

www.crbferdinandcabanne.fr

SANS VOTRE ACCORD AUCUN ÉCHANTILLON NE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR LA RECHERCHE



Lors de votre consultation le médecin vous informe de cette utilisation. Il remplit le document de non opposition qui nous permet de savoir si nous pouvons utiliser votre prélèvement pour la recherche.